

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abeba (ETHIOPIE) P. O. Box 3243 Téléphone 5517 700 Fax : 551 78 44

Website : www.africa-union.org

**CONSEIL EXECUTIF
ONZIEME SESSION ORDINAIRE
25 – 29 JUIN 2007
ACCRA (GHANA)**

EX.CL/344 (XI)

**RAPPORT DE LA REUNION D'EXPERTS SUR LA NORMALISATION
DANS LE DOMAINE DE L'INDUSTRIE ORGANISEE
CONJOINTEMENT PAR LA CUA ET L'ONUDI
DU 22 AU 24 FEVRIER 2007
TUNIS (TUNISIE)**

NOTE DE PRESENTATION DE LA REUNION DES EXPERTS SUR LE RESPECT DES NORMES ET L'EVALUATION DE LA CONFORMITE POUR LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE DURABLE EN AFRIQUE

En prévision du Sommet de janvier 2008 sur l'Industrialisation qui sera précédée d'une session extraordinaire de la Conférence des ministres de l'Industrie (CAMI) prévue pour septembre 2007, la Commission a organisé conjointement avec l'ONUDI, du 22 au 24 février 2007 à Tunis, une réunion d'experts sur le respect des normes et l'évaluation de la conformité pour le développement du commerce durable en Afrique.

Cette activité entre dans le cadre des recommandations de la 17^{ème} session de la CAMI tenue en 2006 au Caire et qui a appelé au renforcement de l'infrastructure des normes africaines et de l'évaluation de la conformité. Les participants à la réunion comprenaient les responsables des états membres, les CER, la Table Ronde africaine des Affaires (ABR) et les organismes techniques tels que l'Organisation Régionale Africaine des Normes (ORAN), le Forum International d'Accréditation (IAF), la Coopération internationale pour l'Accréditation des Laboratoires (ILAC), le Bureau International des Poids et Mesures (BIPM), l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO et, la Commission Electrotechnique Internationale (CEI). Quelques agences européennes de donateurs étaient aussi présentes.

La réunion a passé en revue le potentialités africaines en matière de commerce mondial ainsi que son incapacité de bénéficier des opportunités de l'accès au marché due au manque de valeur ajoutée et de la difficulté à respecter les normes internationales ainsi que les procédures d'évaluation de la conformité. Elle a examiné l'enquête menée par l'ONUDI relative à l'identification des déficiences en Afrique en matière de normes, métrologie, l'essai, la certification et l'accréditation. Elle a aussi exploré les partenariats potentiels avec les organismes techniques internationaux et les donateurs. L'importance de développer une infrastructure qualité et remettre à niveau les industries afin de produire des articles de qualité pour le développement conséquent de l'industrie en Afrique et pour les besoins de l'accès au marché a été soulignée. En effet, le programme tunisien pour la mise à niveau de la performance industrielle par le biais de la qualité a eu des effets positifs comme le témoigne le nombre élevé d'industries qui ont été certifiées.

La Commission a fait un appel pour passer à l'action en mettant l'accent sur l'approche régionale pour la mise en place de l'infrastructure qualité car ceci crée des économies d'échelle et permet de rassembler les maigres ressources tout en évitant la création d'organismes nationaux qui pourraient ne pas avoir un nombre suffisant d'utilisateurs pour justifier une opération rentable. Toutefois, les cadres institutionnel et légal existant dans le groupe de pays constituant la région demandent à être évalués et, si nécessaire harmonisés.

Si les pays africains doivent participer dans le commerce international afin d'engendrer une plus grande croissance économique et se détacher ainsi de la spirale de la pauvreté, un effort collectif doit être fait afin de développer une infrastructure qualité sur tout le continent pour soutenir l'industrie. En conséquence, la réunion a formulé certaines recommandations nécessitant action par l'UA et l'ONUDI, par les états membres et les CER, et par les organisations des donateurs.

Ex.CL/344 (XI)
Annexe

**REUNION DU GROUPE D'EXPERTS UA-ONUDI
22-24 février 2007, Tunis (Tunisie)**

**« Conformité aux normes et Evaluation de la Conformité
pour le développement du Commerce durable en Afrique »**

Résultats et Recommandations clés

Introduction

1. Une réunion du groupe d'experts, organisée conjointement par la Commission de l'Union africaine et l'ONUDI s'est tenue du 22 au 24 février 2007 à Tunis, en Tunisie. Elle avait pour thème « la conformité aux normes et l'évaluation de la conformité pour le développement du commerce durable en Afrique ».

Cérémonie d'ouverture

2. La réunion a été ouverte par le Ministre de l'Industrie, de l'Energie et des PME de Tunisie, M. Chelbi. Celui-ci a souhaité la bienvenue aux participants et leur a exprimé sa gratitude pour le choix de la Tunisie pour accueillir la réunion. Il a souligné l'importance que les questions qui seront discutées revêtent pour le développement de l'industrie en Afrique et a indiqué que la Tunisie a entrepris depuis longtemps un programme visant à améliorer la performance industrielle. Cette initiative a été couronnée de succès comme l'atteste le nombre important des industries agréées.

3. Prenant la parole, la Commissaire de l'UA chargée du Commerce et de l'Industrie, Mme Tankeu, a indiqué que la réunion se tenait à un moment opportun avec la reprise du Cycle des Négociations de Doha, ce qui est un signe prometteur pour les pays en développement. Ces négociations devraient avoir un impact positif sur le programme de Doha pour le développement qui constitue l'espoir d'une amélioration des niveaux de vie et d'une réduction de la pauvreté et de la misère dans de nombreux pays en développement. Elle a exprimé au ministre ses remerciements pour l'accueil et l'excellente hospitalité réservés aux délégations à cette réunion.

4. Enfin, le directeur général de l'ONUDI, M. Yumkella, a souligné les réalisations de la Tunisie en termes d'infrastructure de qualité et de mise à niveau des industries pour la production d'articles de qualité. Il a déclaré que l'assistance de l'ONUDI à la Tunisie a abouti à des résultats que les deux parties considèrent excellents et que le gouvernement tunisien méritait d'être félicité pour être le premier à mener de tels efforts. Il a en outre souhaité que d'autres pays africains s'inspirent du succès de la Tunisie pour investir dans la qualité. Enfin, il a exprimé ses remerciements au Ministre pour avoir accueilli la réunion et a invité les participants à visiter quelques-unes des institutions techniques pour voir ce qui a été réalisé.

Participation

5. La présence et la contribution des organisations suivantes ont été très appréciées :

Organisations sous-régionales : Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), La Table Ronde Africaine pour les Affaires (ABR) et l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Organismes techniques : Le Forum International d'Accréditation (IAF), la coopération internationale pour l'Accréditation des laboratoires (ILAC), Le Bureau International des Poids et Mesures (BIPM), l'Organisation Internationale de la Normalisation (ISO), la Commission Electrotechnique Internationale (CEI) et l'Organisation Africaine de la Normalisation (ORAN).

Agences donatrices : Union Européenne-AIDCO, Agence Française de Développement (AFD), Agence Norvégienne de la Coopération au Développement (NORAD).

6. Lors des exposés techniques, plusieurs participants ont salué l'initiative de la Commission de l'Union africaine (CUA) et de l'ONUDI d'organiser une réunion d'experts pour permettre l'examen des questions relatives à la conformité aux normes et à l'évaluation de la conformité.

7. Les discussions des panélistes sur les questions essentielles de durabilité ont donné une excellente occasion aux représentants des organismes techniques et des donateurs les plus importants d'exprimer leurs vues sur une série de questions posées par l'ONUDI. En outre, les exposés faits par divers participants ont suscité de nombreuses questions concernant les défis qui se posent aux différents pays en termes de conformité aux normes et évaluation de la conformité, aux niveaux national, sous-régional, régional et international. Les principales conclusions et recommandations de la réunion du groupe d'experts sont les suivantes :

1. Principales conclusions:

8. La réunion a pris note de ce qui suit :

- La production et le commerce sont indispensables à la création durable de revenus, à la création d'emplois, à la croissance économique et à l'allègement de la pauvreté en Afrique ;
- Le volume des exportations des pays africains est très faible, en particulier, celui des produits manufacturés ; la valeur ajoutée, elle aussi, est généralement très faible ;
- Les pays africains ne peuvent pas tirer profit des possibilités qu'offrent les accords commerciaux préférentiels et les marchés internationaux en général pour de nombreuses raisons dont leur faible capacité en matière de production et de commerce, l'absence de la valeur ajoutée, les difficultés à se conformer aux normes internationales et aux procédures d'évaluation de la conformité et les problèmes liés à leur intégration au système commercial multilatéral ;

- Seuls quelques pays africains possèdent des éléments d'infrastructure d'évaluation de la conformité que requièrent les accords sur les Obstacles techniques au commerce (OTC) et les SPS et, lorsque cette infrastructure existe, ses services ne sont généralement pas reconnus sur le plan international ;
- Les domaines que sont la normalisation, l'accréditation, la métrologie et l'évaluation de la conformité (c'est à dire les essais, l'inspection, la certification) sont toutes parties intégrantes d'une infrastructure de contrôle de la qualité (QI) et celle-ci ne peut bien fonctionner que si tous les autres domaines sont pris en compte ; cela ne signifie pas que chaque pays doit avoir des institutions dans tous les domaines, mais tous les pays devraient avoir accès à tous les services ;
- Le niveau de développement de l'infrastructure de la qualité en Afrique est très faible du fait que certains pays ne possèdent pas tous les éléments qui constituent une infrastructure adéquate de contrôle de la qualité ;
- L'absence de laboratoires d'essais et de calibrage accrédités et internationalement reconnus est quasi-totale, ce qui, à son tour, affaiblit tous les autres domaines d'évaluation de la conformité, tels que la certification ou l'inspection, qui concernent les essais et le calibrage ;
- L'infrastructure de la métrologie, elle aussi faible, compromet la fiabilité des mesures sans laquelle aucune activité d'évaluation de la conformité ne peut être considérée valable ;
- Parmi les organes nationaux de normalisation, très peu sont associés à la définition des normes pour les produits locaux destinés à l'exportation. Les opérateurs économiques rencontrent d'énormes difficultés quant à l'accès à l'information sur les normes et les mesures techniques ;
- Dans de nombreux pays, peu de firmes de consultants/ consultants privés compétents peuvent aider les entreprises à adopter des systèmes de gestion de la qualité ;
- La plupart des insuffisances identifiées existent dans de nombreux pays, quoique à des niveaux de gravité différents ;
- De nombreux pays africains ne collaborent pas avec les organisations techniques internationales, telles que le Bureau International des Poids et Mesures (BIPM), Le Forum International pour l'Accréditation (IAF), la Coopération internationale pour l'accréditation des laboratoires (ILAC) et l'Organisation Internationale de la Métrologie Légale (OIML), l'Organisation Internationale de la Normalisation (ISO), la Commission Electrotechnique Internationale (CEI). Le nombre de pays africains membres des deux structures que sont la Commission du Codex Alimentarius et la Convention

Internationale sur la Protection phytosanitaire (IPPC) prouve que la participation est adéquate ;

- Les rôles respectifs du gouvernement et du secteur privé dans le domaine de la normalisation et de l'évaluation de la conformité doivent être soigneusement définis car il peut y avoir conflit d'intérêts lorsque le gouvernement est à la fois l'organe de normalisation et le producteur à travers les entreprises/ sociétés d'Etat ;
- Il est nécessaire de faire une distinction entre les institutions de contrôle de la qualité qui ont une dimension commerciale et sont autonomes et les autres institutions de contrôle de la qualité qui ont besoin des subventions de l'Etat parce qu'elles ne peuvent pas être autonomes dans les domaines tels que la métrologie, la normalisation, l'inspection et l'accréditation tandis que la certification relève plutôt du domaine commercial. Cela permettra une meilleure affectation des ressources aux diverses institutions de contrôle de la qualité au moment de la conception et de la mise en place de l'infrastructure pour la qualité nationale et régionale ;
- Une approche régionale de la création de l'infrastructure de contrôle de la qualité semble attrayante car elle crée des économies d'échelle et la rareté des ressources pour les fonds communs tout en évitant la création d'organes nationaux ne disposant pas d'une masse importante d'utilisateurs pour justifier un fonctionnement rentable ; cependant, les cadres institutionnels et juridiques dans le groupe de pays qui constituent la région devraient être évalués et, si nécessaire, harmonisés ;
- Généralement, une approche régionale des infrastructures de contrôle de la qualité aboutit également à l'augmentation du commerce entre les membres car la plupart des barrières techniques sont, par définition, soit éliminées, soit réduites au minimum;
- De nombreux groupes sous régionaux d'intégration économique en Afrique, notamment la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire Ouest Africaine (UEMOA), le Marché commun de l'Afrique australe et de l'Est (COMESA), la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la Communauté pour le Développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union du Maghreb Arabe (UMA), se sont rendu compte qu'ils n'avaient pas les infrastructures appropriées d'évaluation de la qualité et ont mis en place ou veulent mettre sur pied des programmes pour remédier à la situation ;
- Les organes d'évaluation de la conformité sont très peu utiles lorsqu'ils ne sont pas reconnus au plan international grâce à la procédure d'accréditation ; d'où la nécessité pour les infrastructures de contrôle de qualité d'être connectés aux systèmes internationaux multilatéraux de reconnaissance qui

fonctionnent sous l'égide de l'ILAC et de l'IAF, tout en veillant à ce que les normes internationales ARSO/CEI servent de base à toute évaluation de conformité ;

- Le coût de mise en place des infrastructures de contrôle de qualité dans les différents domaines est assez élevé, même lorsque le niveau technique le plus élevé n'est pas toujours l'objectif visé. Cela veut dire que la mobilisation des fonds est décisive pour la mise en œuvre des projets dans ce domaine ;
- Les principaux critères utilisés par les agences donatrices pour financer les projets d'aide sont, entre autres : l'engagement politique des gouvernements/organisations régionales bénéficiaires, implication de toutes les parties prenantes (y compris le secteur privé) dans la mise en œuvre et la coordination, l'assurance des bénéficiaires en ce qui concerne la durabilité et la gouvernance, la capacité technique et l'expérience des organisations chargées de l'exécution ;
- La présence des représentants des agences donatrices, à savoir l'UE, l'AFD et le NORAD, a été saluée, de même que l'assistance qu'elles ont toujours apportée à l'Afrique. Les participants ont également salué l'appui fourni par les autres agences donatrices qui n'étaient pas présentes à la réunion. Les ressources mises à la disposition des pays africains sont à l'origine des cas de réussite, comme en Tunisie, en Egypte, en Algérie et au niveau de l'UEMOA ;
- L'une des forces des différentes sous-régions de l'Afrique est que la plupart d'entre elles comptent un ou plusieurs pays suffisamment avancé(s) dans le domaine de l'infrastructure pour la qualité pour fournir le leadership aux autres Etats membres.

Recommandations

9. La réunion a fait les recommandations suivantes :

A l'UA et à l'ONUDI :

- Le rapport de l'ONUDI, qui présente une approche globale et holistique de l'évaluation des capacités relatives aux installations de contrôle de qualité en Afrique, devrait servir de base pour la CUA et l'ONUDI dans la définition des besoins prioritaires des pays africains en vue d'établir des programmes régionaux d'assistance ayant pour objectif la mise en place/renforcement des installations de contrôle de la qualité dans la région ; d'autres enquêtes, par exemple, celles menées par l'ISO et l'OMC, peuvent également compléter les résultats de l'enquête de l'ONUDI ;
- Pour que les pays africains participent au commerce international en vue de créer une croissance économique plus importante et briser ainsi la spirale de la pauvreté, il faut qu'ils consentent des efforts collectifs pour mettre en place

une infrastructure fiable de contrôle de qualité à travers le continent afin de soutenir l'industrie ;

- Une action urgente et coordonnée visant la mise en place d'installations de contrôle de qualité est nécessaire au niveau continental puisqu'il faut plusieurs années pour que les institutions techniques qui s'occupent de l'évaluation des normes et de la conformité pour mettre à niveau leurs équipements et leur expertise ; les pays devraient améliorer les structures des infrastructures de contrôle de la qualité existant aux niveaux national, sous-régional et régional et devraient veiller à ce qu'un organe de coordination générale donne l'élan et l'orientation nécessaires ;
- Compte tenu de cette situation peu satisfaisante en ce qui concerne les infrastructures de contrôle de la qualité en Afrique, une stratégie et une politique et un plan d'action régionaux devraient être mis en place, le plus tôt possible, sous l'égide de la Commission de l'Union africaine qui a le poids politique nécessaire pour amener les pays membres à y adhérer ; chaque sous-région ou pays continuera d'élaborer et de mettre à exécution son propre plan d'action selon ses besoins immédiats tout en veillant à ce que leur plan d'action respecte l'approche régionale ;
- Conformément à la recommandation du groupe de travail de la 17^{ème} session de la Conférence des Ministres de l'Industrie (CAMI) tenue au Caire en 2006, qui stipule que « le renforcement des infrastructures africaines de normalisation et d'évaluation de la conformité devrait s'appuyer sur l'expérience confirmée de l'ONUDI en Afrique (ex. le programme de l'UEMOA pour la qualité) », l'ONUDI devrait être désignée comme le principal partenaire technique de la Commission de l'Union africaine. De même, conformément à la recommandation de la CAMI, l'ONUDI mobilisera les contributions des autres organismes techniques tels que l'ORAN, l'ISO, la CEI, la Commission du Codex Alimentarius, l'ILAC, l'IAF, le BIPM et l'OIML pour fournir à la Commission de l'Union africaine une assistance technique intégrée, aux niveaux régional et national ;
- Le dernier élément mentionné ci-dessus entre dans le cadre de l'accord signé entre l'UA et l'ONUDI en juin 2006. Selon cet accord, 12 domaines de coopération, dont le renforcement de la capacité en matière de commerce, ont été identifiés pour mise en œuvre avec l'assistance technique de l'ONUDI ;
- La coopération technique devrait se faire sur la base des facteurs indispensables que sont la viabilité et la bonne gouvernance de la part des organisations régionales/sous-régionales bénéficiaires et des pays.

Aux pays et aux organisations sous régionales :

- Les organismes techniques régionaux, tels que l'ORAN et d'autres organismes émergents dotés d'un mandat régional, devraient pouvoir fournir

le leadership technique dans chacun des différents domaines de l'infrastructure de contrôle de la qualité et devraient servir de centres de connexion des institutions sous-régionales dans la mise en œuvre du plan d'action régional ;

- Les pays sont encouragés à utiliser les normes internationales ISO/CEI pour l'évaluation de la conformité et les directives d'autres organisations internationales reconnues telles que le BIPM, l'OIML, l'ILAC et l'IAF pour que toutes les activités d'essai, de calibrage, de certification et d'inspection soient reconnues sur le plan international à travers le processus d'accréditation et des arrangements multilatéraux de reconnaissance ;
- Pour assurer le bon fonctionnement des systèmes de contrôle de la qualité, toutes les parties prenantes, en particulier le secteur privé, les associations des consommateurs, les groupes de plaidoyer pour la qualité, le gouvernement, les associations professionnelles, etc., devraient être encouragés à y participer pleinement ;
- L'approche régionale préconisée par l'ONUDI pour la création des organismes d'accréditation est très prometteuse et sa mise en œuvre doit faire l'objet d'une étude systématique pour chaque région qui souhaite mettre en place son système d'accréditation ou de métrologie ; il faudrait noter que cette approche a été mise en œuvre avec succès dans le cadre du Programme de l'UEMOA pour la qualité et qu'une structure régionale d'accréditation a été également créée au niveau de la SADC avec l'assistance de la NORAD ;
- Les questions techniques liées à l'infrastructure de contrôle de la qualité devraient être pleinement intégrées dans les politiques nationales, sous-régionales et régionales ; il est important de noter que dans le cadre de la mise en œuvre par l'ONUDI du Programme de l'UEMOA pour la qualité, une réglementation sous-régionale contraignante, un des instruments juridiques de l'UEMOA a été adopté afin d'harmoniser toutes les questions relatives à l'infrastructure pour la qualité dans les Etats membres et au niveau de la commission de l'UEMOA. De tels instruments juridiques impliquent de facto aux Etats membres l'obligation d'harmonisation ;
- Les activités de sensibilisation et de formation doivent être menées sur une grande échelle aux niveaux national et sous-régional dans le but de renforcer les capacités et de constituer la masse critique de consultants qui peuvent donner des conseils aux opérateurs économiques en ce qui concerne la qualité, la productivité et la compétitivité ; un meilleur accès à l'information doit également être assuré par les institutions de contrôle de la qualité ;
- Les pays africains sont encouragés à créer des unités de suivi au sein des institutions appropriées pour suivre l'évolution des exigences des acheteurs et des normes, telle que la traçabilité.

Aux agences donatrices :

- Les agences donatrices sont invitées à s'appuyer sur les succès enregistrés, à ce jour, en Afrique et à envisager d'autres financements en vue de maintenir la dynamique imprimée par la présente réunion du groupe d'experts.

Adopté par les participants à la réunion du groupe d'experts UA-ONUDI
Le 23 février 2007.

2007

Rapport de la Reunion d'Experts sur la Normalisation dans le Domaine de l'Industrie Organisee Conjointement par la CUA et l'ONUDI du 22 au 24 Fevrier 2007 Tunis (Tunisie)

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3510>

Downloaded from African Union Common Repository